

COMMERCE DU BOIS

(CP 125.03)

Vous trouverez ci-dessous les salaires minimaux du secteur pour la période octobre-décembre 2021. Les salaires sont indexés de 0,85%. Pour plus d'infos, visitez notre site www.fgtbbois.be ou consultez votre délégué ou section régionale.

38h/semaine	
Non-qualifiés (à l'embauche)	13,72 €
Non-qualifiés	14,09 €
Spécialisés	14,28 €
Qualifiés	14,53 €
Surqualifiés	14,73 €
Ouvrier transporteur routier + RGPT par heure.	14,28 + 0,57 €

Apprentis industriels - étudiants	15 ans - 55%	7,99 €
	16 ans - 57%	8,28 €
	17 ans - 64%	9,30 €
	18 ans - 72%	10,46 €
	19 ans - 80%	11,62 €
	20 ans - 90%	13,08 €
	RGPT par heure.	€ 0,57 €
	sécurité d'existence	€ 6,19 €